TROYES, le 20/11/2017

 **Recrute**

**UN(E) PSYCHOMOTRICIEN(NE)**

**Contrat :** ……………….à durée déterminée

**Temps de travail :** ……...1 ETP

**Salaire :** …………………selon Convention Collective du 15 mars 1966.

***Intitulé du poste :***

Psychomotricien(ne) à 100 % au Centre Médico-Psycho-Pédagogique de l’Aube, antenne de BAR-SUR-AUBE. Contrat à durée indéterminée, pouvant débuter immédiatement.

***Contexte :***

Le CMPP est un service médico-social de consultation, de diagnostic et de soins ambulatoires recevant des enfants et adolescents, ainsi que leur famille.

Le psychomotricien exerce sous la responsabilité d’un médecin et intervient dans le cadre d’un projet défini en concertation avec les différents membres de l’équipe pluridisciplinaire.

***Mission et contenu du poste :***

Le psychomotricien réalise les bilans psychomoteurs sur demande des consultants ou à l’issue d’une réflexion pluridisciplinaire.

Sa mission sera de prendre en charge des enfants présentant des perturbations de l’organisation psychomotrice (citées dans son décret de compétences) quelles que soient leurs origines (sensorielles, motrices et /ou psychiques).

Le psychomotricien détermine les techniques et médiations à utiliser au sein des séances selon les troubles, difficultés et potentialités de l’enfant (stimulations psychomotrices, relaxation, expression corporelle, activités de rythmes, de jeu …).

Il contribue avec le reste de l’équipe pluridisciplinaire à la création d’un projet individualisé pour chaque enfant accueilli se déclinant en objectifs et moyens conformément à la loi 2002-2.

Il participe aux temps d’échanges institutionnels en apportant ses compétences professionnelles spécifiques et en contribuant à alimenter la réflexion collective.

Il peut participer à l’animation d’un groupe thérapeutique.

Sa présence peut être sollicitée dans le cadre de rencontres extérieures afin d’adapter au mieux l’accompagnement et de pouvoir apporter un autre regard sur l’enfant pris en charge.

***Rémunération :***

Conditions d’embauche et salariales conformes à la convention collective du 15 mars 1966

***Compétences requises :***

Outre le diplôme d’Etat de psychomotricien(ne), les qualités attendues sont la capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire de manière constructive et soutenue, des aptitudes rédactionnelles, relationnelles, d’adaptation et d’animation.

Merci d’adresser lettre de motivation et CV à :

*M. NGANGUE William, Directeur-adjoint en charge du CMPP de l’Aube*

*20 rue Coulommière – 10000 TROYES*

*Tél. : 03 25 73 43 22*

*e-mail : contact-cmpp@assage.org*